

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 FEVRIER 2011**

**Délibération  
n°2011.02.005**

**Gestion des flux  
collectés en  
déchèteries : reprise  
des ferrailles  
collectées dans les  
déchèteries de  
l'agglomération :  
changement de  
prestataire**

**LE TROIS FEVRIER DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 janvier 2011**

**Secrétaire de séance** : Zahra SEMANE

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir :**

Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Gilles VIGIER à André LAMY

**Excusé(s) représenté(s) :**

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA

**Excusé(s) :**

Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Dominique LASNIER, Cyrille NICOLAS

<b>ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS</b>
---

<u>Rapporteur</u> : <b>Monsieur DOLIMONT</b>
--

<b>GESTION DES FLUX COLLECTES EN DECHETERIES : REPRISE DES FERRAILLES COLLECTEES DANS LES DECHETERIES DE L'AGGLOMERATION : CHANGEMENT DE PRESTATATAIRE</b>
--

En vertu de l'arrêté préfectoral du 18 décembre 1999 modifié, la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême exerce la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » sur son territoire.

Le GrandAngoulême exploite quatre déchèteries ayant vocation à collecter par apport volontaire les déchets des ménages autres que les ordures ménagères, les textiles, les pneumatiques, les déchets à risque d'explosion et les déchets de soins.

Par décision n°187 du 16 septembre 2009, le GrandAngoulême a passé une convention avec la société BERNON pour la reprise et la valorisation des ferrailles collectées dans les déchèteries de l'agglomération. Au 1<sup>er</sup> novembre 2009, la société BERNON a été placée en liquidation judiciaire et n'a pu honorer ses engagements.

Le GrandAngoulême a ensuite signé le 12 avril 2010, une convention de reprise des ferrailles avec l'entreprise SIRMET, le repreneur des établissements BERNON.

Cependant, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009, l'entreprise SIRMET a pris le relais auprès des déchèteries du GrandAngoulême pour la reprise des ferrailles.

Il est donc proposé d'appliquer les conditions financières de la convention du 1<sup>er</sup> avril 2010 au rachat des ferrailles par la société SIRMET provenant des apports de ferrailles en déchèteries pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 12 avril 2010 par les usagers.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement – cadre de vie – construction du 19 novembre 2010,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le rachat des ferrailles en déchèteries par la société SIRMET pendant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 12 avril 2010 aux conditions définies dans la convention du 1<sup>er</sup> avril 2010.

**D'IMPUTER** la recette au budget principal à l'article 7078 – rubrique 812.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>	<b><u>Affiché le :</u></b>
<b>09 février 2011</b>	<b>09 février 2011</b>